

- Rôle participatif des délégués dans la Maison d'enfants à caractère social
- Des médiateurs qui agissent lors de conflits et réfléchissent avec les adultes à l'élaboration d'une mesure de réparation à mettre en place
- Pour que chacun se sente bien dans le respect des uns et des autres
- Une expérience qui permet de croiser les différents regards

## OBJECTIFS

- Les inciter à s'impliquer dans leur lieu de vie et à s'exprimer sur tous les aspects de la vie quotidienne, dès leur plus jeune âge.
- Réfléchir à la définition et à l'écriture des règles de vie collective.
- Avoir un réel engagement citoyen et en faire l'expérience dans leur vie de tous les jours.

En tant que déléguée, j'ai eu aussi un rôle de médiatrice lors de certains conflits. Je suis moi-même passée par là et j'ai essayé de transmettre aux autres mon expérience, comme pré-ado, pour faire face à leurs problèmes et trouver un moyen d'améliorer la situation."

Anaïs

## MODALITÉS DE MISE EN PLACE

- Une campagne attractive pour présenter son programme
- sous forme d'affiches, tracts, discours
- Élection du délégué pour un an

Ce sont les porte-paroles de tous les enfants dans la Maison.

## PÉRENNISATION DU PROJET

- Reconduit chaque année
- En septembre, dans des conditions réelles d'élection : campagne, urne, isolement, dépouillement

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Des jeunes peuvent quitter l'établissement en cours d'année. Dans ce cas, une nouvelle élection a lieu.

La régularité des rencontres et échanges est à améliorer.

## LES POINTS DE VIGILANCE

Les équipes sont particulièrement attentives à ce que les délégués comprennent leurs rôles et fonctions auprès des enfants.

À aucun moment, ils ne doivent se substituer à l'autorité des adultes.

Nous restons vigilants quant à leur place auprès des autres enfants.

## FACTEURS DE SUCCÈS

La mesure de séparation, ordonnée par un Juge, est parfois vécue comme une contrainte.

- Participer activement et concrètement dans son lieu de vie permet à l'enfant de mieux appréhender cette période particulière de son parcours de vie
- Parler du vivre ensemble, réfléchir à l'écriture des règles, écouter, puis prendre la parole pour défendre une opinion apporte beaucoup de plaisir et favorise l'estime de soi

"Je pense que le premier et le plus indiscutable des droits de l'enfant est celui qui lui permet d'exprimer librement ses idées et de prendre une part active au débat qui concerne l'appréciation de sa conduite et, si nécessaire, de sa punition".

Janusz Korczak

## CONTACTS

Porteurs du projet : Mélanie Glasser et Oumo Sacko, éducatrices

maison.maubuisson@fondation-opej.org T. 01 34 64 07 15

Créatrice du poster : Virginie Delumeau, communication

virginie.delumeau@fondation-opej.org T. 01 46 22 00 87